



Un devis accepté est-il une commande ferme ?

Par **scooter**, le **14/03/2008** à **20:14**

Bonsoir, rnrnJ'ai demandé un devis pour l'achat d'un véhicule à un concessionnaire qui m'a demandé de le signer. Sur ce devis est indiqué "sous réserve d'acceptation de prêt". Ma demande de prêt a été accordée mais depuis j'ai trouvé un véhicule qui me convient tout à fait chez un particulier. Le devis signé sous réserve d'acceptation de prêt est-il considéré comme une commande ferme et définitive, suis-je dans l'obligation d'acquérir mon véhicule auprès du concessionnaire ? rnrnMerci par avance de vos conseils. rnrnJean-François

Par **Erwan**, le **14/03/2008** à **21:23**

Bjr, rnrnSelon le code civil, la vente est parfaite quand les parties sont d'accord sur la chose et sur le prix. rnrnVous êtes d'accord sur la chose : la voiture. rnrnVous êtes d'accord sur le prix. rnrnDe plus, la condition suspensive est levée quand l'évènement attendu s'est réalisé (obtention du prêt). rnrnVous avez obtenu votre prêt. rnrnIl convient maintenant de voir plus précisément ce que contient ce "devis" et surtout dans quelle rubrique vous avez apposée votre signature. rnrn[s]Sauf information non communiquée dans votre exposé, la vente est parfaite. [/s]

Par **scooter**, le **16/03/2008** à **18:53**

Bonjour, rnrnMerci de votre réponse. rnrnJ.F.